Nations Unies $TD_{/449}$



Distr. générale 27 octobre 2011 Français Original: anglais

Treizième session

Doha (Qatar) 21-26 avril 2012

> Exposé de position du Groupe JUSSCANNZ (groupe formé par le Japon, les États-Unis, la Suisse, le Canada, l'Australie, la Norvège et la Nouvelle-Zélande)

Introduction

- 1. La treizième session de la Conférence est l'occasion pour la CNUCED de fixer l'ordre de priorité des travaux relevant de son mandat pour les quatre années à venir.
- 2. Comme les crises récentes l'ont montré, le commerce international est influencé par des facteurs divers. Afin de permettre à la CNUCED de réagir rapidement et d'adapter ses activités en conséquence, l'Accord de Doha doit fixer le cadre général de ses travaux tout en lui laissant assez de souplesse pour relever les défis et saisir les possibilités qui se présenteront. L'Accord devra donc établir un équilibre entre des directives stratégiques d'ordre politique et des actions concrètes mesurables.
- 3. L'Accord de Doha ne va ni remplacer ni modifier le mandat principal qui a été assigné à la CNUCED en 1964. Il devra plutôt indiquer la direction stratégique sur laquelle l'organisation devrait faire porter son attention dans les quatre années à venir afin d'orienter ses activités et ses ressources de manière à faire du bon travail et à atteindre des objectifs concrets dans les domaines prioritaires arrêtés d'un commun accord.
- 4. Les domaines d'activité correspondant aux trois piliers de l'organisation, qui ne sont pas expressément visés dans l'Accord de Doha, conservent leur base stratégique respective décidée précédemment.
- 5. Cette première contribution du Groupe JUSSCANNZ à l'examen des thèmes de la Conférence n'est pas exhaustive; elle doit être considérée comme un travail en cours et elle est fondée sur les principes et objectifs ci-après.

6. Principes:

- a) Reconnaître la CNUCED en tant qu'organisation où les États membres ont l'initiative et déterminent par consensus le cadre stratégique et le programme politique des activités;
- b) Préciser et mettre en lumière le rôle, la fonction et la valeur ajoutée du mandat de la CNUCED en tant qu'organisme central de l'ONU en matière de commerce, d'investissement et de développement au sein de la communauté internationale des institutions spécialisées, des organisations, des organismes et des processus;
- c) Prévenir le gaspillage d'efforts entre les acteurs internationaux afin d'exploiter et d'utiliser au mieux des ressources limitées;
- d) Valoriser le travail de la CNUCED en mettant l'accent sur ses avantages comparatifs, particulièrement ses connaissances et son savoir-faire spécialisés;
- e) Renforcer le rôle de la CNUCED dans les domaines où elle peut avoir le plus d'impact dans l'aide aux pays en développement et la réponse à leurs besoins de renforcement des capacités liées au commerce;
- f) Optimaliser les partenariats au sein de la communauté internationale des institutions spécialisées, des organisations, des organismes et des processus afin de leur donner une plus grande cohésion;
- g) Renforcer la contribution de la CNUCED au processus de réforme «Unis dans l'action» au sein du système des Nations Unies;
- h) Insister sur l'importance de la gestion axée sur les résultats (GAR) par une exécution des programmes axée sur les résultats, mesurés en fonction d'indicateurs réalistes pour toute l'organisation afin de garantir à ses travaux le maximum de résultat, d'efficacité et d'impact.

7. Objectifs:

- a) Incorporer dans ses programmes de coopération technique des activités de suivi orientées vers les résultats et l'évaluation de la production, des résultats et de l'impact qui en découle;
- b) Améliorer les processus et principes d'action administratifs en vue de favoriser la compétence, l'efficience et l'efficacité internes;
- c) Obtenir un meilleur degré d'efficacité opérationnelle par la réforme budgétaire;
- d) Réformer les méthodes de travail afin d'améliorer la transparence, l'efficacité, l'efficience, la responsabilisation et le rapport coût-résultats;
- e) Consolider les relations avec les bénéficiaires afin de mieux connaître leurs besoins et donc d'être mieux à même de concevoir des interventions sur mesure;
- f) Améliorer la synergie entre les trois piliers que sont la recherche et l'analyse, la formation de consensus et la coopération technique;
- g) Améliorer la communication en utilisant davantage les outils électroniques et les moyens de diffusion des publications au moindre coût;
- h) Rationaliser les publications en mettant l'accent sur la qualité et l'impact des publications phares et en assurant une utilisation plus ciblée des autres documents.

I. Mondialisation centrée sur le développement: vers une croissance et un développement équitables et durables

- 8. La mondialisation est un processus qui se définit par l'augmentation de la connectivité, de l'interdépendance et de l'intégration dans le monde d'aujourd'hui. La mondialisation comprend trois grandes dimensions: économique, sociale et politique. Le principal moteur de la mondialisation est la réduction continue des obstacles géographiques, qui permet de faciliter le commerce, les transports et la communication audelà des frontières. À la CNUCED, la mondialisation est traitée dans sa dimension économique.
- 9. La mondialisation est une puissante force économique qui a tiré des millions de gens de la pauvreté, surtout si l'on considère l'essor économique des pays émergents depuis vingt ans. Les débats sur la mondialisation doivent être équilibrés, c'est-à-dire mettre en lumière ses avantages, reconnaître ses risques et affronter ses difficultés. Le commerce international, l'investissement et le secteur privé sont d'importants facteurs de développement et de croissance.
- 10. Chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social et par conséquent on ne saurait sous-estimer le rôle des politiques et des stratégies de développement nationales.
- 11. Les pays en développement doivent tenir les rênes de leur développement économique, se l'approprier et en prendre la maîtrise, en se fixant des objectifs et en assumant la responsabilité des résultats des programmes d'aide. Toutefois, si l'État a un rôle crucial à jouer lorsqu'il s'agit de créer un environnement économique propice, l'expérience a montré qu'une politique de développement dirigée par l'État sans tenir compte des forces du marché aboutit à l'inefficacité et au détournement de ressources.
- 12. Priorités stratégiques et contribution de la CNUCED:

- a) Souligner la complexité du développement durable, qui comprend trois grandes dimensions interdépendantes: économique, sociale et écologique. Dissocier l'une de ces trois dimensions des autres risque de rendre tout progrès ou réalisation déséquilibré, voire nuisible. Par conséquent, toute action menée dans une dimension doit tenir compte de la manière dont elle rejaillit sur les deux autres. Le mandat de la CNUCED s'inscrit essentiellement dans la dimension économique du développement durable, mais les aspects sociaux (droits de l'homme, égalité entre hommes et femmes, normes du travail et normes sociales, qualité de l'enseignement et de la santé) et les aspects écologiques (protection de l'environnement et législation sur l'environnement, consommation d'énergie et diversité biologique) sont des facteurs à incorporer dans l'ensemble de ses travaux;
- b) Souligner l'importance de l'investissement, du commerce et de la politique commerciale en tant qu'instruments importants pour atteindre les objectifs nationaux de développement et en tant qu'éléments déterminants pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), c'est-à-dire qu'il convient de les articuler avec la lutte contre la pauvreté, l'égalité entre les sexes, l'accès aux soins de santé et à l'enseignement, la sécurité alimentaire et l'environnement;
- c) Suivre et évaluer l'évolution du système commercial international et de ses tendances dans l'optique du développement, en s'attachant plus particulièrement à trouver des solutions pratiques ne risquant pas d'aboutir à une distorsion des échanges;
- d) Augmenter la contribution de la CNUCED au cadre intégré renforcé (CIR), notamment en collaborant avec d'autres instances pour incorporer le commerce dans les plans nationaux de développement des PMA, et contribuer à la bonne exécution du programme d'aide au commerce grâce au rôle de chef de file de la CNUCED dans le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives;
- e) Accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des PMA et des autres pays en développement;
- f) Appliquer, selon qu'il conviendra, les résultats de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha), et ceux de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA-IV), du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement (Busan) et du Sommet du G-20 (Cannes).

II. Renforcer un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable

- 13. La croissance économique est la clef d'un développement équitable et durable et de la lutte contre la pauvreté. Cette croissance est favorisée par un secteur privé florissant qui a besoin d'un environnement propice pour exprimer tout son potentiel et déployer tout son dynamisme. Les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement constituent une échelle de comparaison permettant de juger si le développement est équitable et durable.
- 14. Un environnement économique favorable est subordonné à une bonne gouvernance fondée sur trois piliers. Le pilier politique englobe le respect de la légalité, le respect de la démocratie et des droits de l'homme ainsi qu'un appareil judiciaire impartial, transparent et qui fonctionne bien. Le pilier civique concerne la participation efficace de la société civile, la liberté d'expression et le droit à l'information. Le pilier économique comprend un cadre économique et financier efficace, une bonne gestion des finances publiques et le respect des règles de gouvernance des sociétés et du principe de responsabilité. Les cinq principes

fondamentaux sur lesquels repose une bonne gouvernance sont la transparence, l'impartialité, la participation, la responsabilisation et l'efficience.

- 15. La gouvernance économique délimite le champ d'action des agents étatiques et des entreprises, garantissant une gestion saine, transparente et efficiente des affaires tout en constituant un bon facteur de dissuasion de la corruption. Elle représente donc les règles du jeu qui constituent le cadre général des activités du secteur public et du secteur privé. Elle implique une gestion saine, transparente et responsable des finances publiques, une fiscalité équitable et efficiente, un système de réglementation simple et non discriminatoire pour la création et l'exploitation des entreprises et un bon cadre de protection de l'investissement privé et des droits de propriété intellectuelle qui favorise l'entreprenariat.
- 16. Il incombe aux pays de créer un environnement favorable, condition indispensable pour mobiliser les ressources financières intérieures et attirer l'investissement étranger direct. Ce dernier contribue à financer à long terme une croissance économique soutenue sans alourdir la charge de la dette publique. Il est particulièrement important à cause de son potentiel de création d'emplois, et des possibilités qu'il donne de stimuler la productivité, de renforcer la compétitivité et l'entreprenariat, de rehausser la place des pays dans la chaîne de valeur ajoutée et d'établir des liens avec les chaînes d'approvisionnement mondiales.
- 17. Les composantes d'un environnement favorable sont notamment les suivantes: des cadres réglementaires et juridiques forts, des moyens de faire respecter toujours les contrats, un traitement loyal et équitable, une solide protection de la propriété intellectuelle, des régimes ouverts de commerce et d'investissement, des moyens efficaces de créer, d'exploiter et de dissoudre des entreprises et des recours utiles pour les investisseurs dont les intérêts auraient été lésés.
- 18. Priorités stratégiques et contribution de la CNUCED:
- a) Afin de maximiser la contribution des investissements au développement, la CNUCED doit se préoccuper davantage de la manière dont les pays en développement peuvent attirer, faciliter et garder l'investissement privé, aussi bien étranger que national. Elle doit soutenir la croissance et le développement induits par le secteur privé afin de réduire la pauvreté et d'atteindre les objectifs de développement;
- b) À cette fin et en s'inspirant de ses analyses antérieures, la CNUCED devrait chercher dans les pays les moins avancés (PMA) et les autres pays en développement des modèles de réussite reproductibles permettant d'obtenir des taux d'investissement élevés, sans oublier ses propres conclusions, à savoir que les PMA peuvent être confrontés à des difficultés bien spécifiques et qu'à bien des égards ils ne peuvent pas suivre le même chemin de développement que les économies émergentes. La CNUCED devrait aussi étudier plus à fond la relation entre l'accroissement de l'IED et les ressources des PMA en capital humain;
- c) La CNUCED devrait évaluer l'impact de la montée en puissance des entreprises appartenant à l'État ou aidées par l'État sur le climat intérieur des investissements et les conditions de concurrence sur les marchés des pays tiers. Elle devrait déterminer dans quelle mesure l'aptitude des entreprises du secteur privé, nationales ou étrangères, à soutenir la concurrence sur le marché mondial dans des conditions d'égalité est influencée par des politiques discriminatoires oui préférentielles;
- d) La CNUCED devrait tenir compte des relations entre les considérations économiques, les considérations environnementales et les considérations sociales dans la prise des décisions;

- e) La CNUCED devrait poursuivre l'analyse et le dialogue sur la facilitation du commerce, les transports et les questions connexes, étant donné les contraintes géographiques qui peuvent nuire au commerce;
- f) La CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur le développement des PME, notamment en définissant les mesures de nature à permettre aux PME de se conformer aux normes internationales, d'étoffer leur capacité technologique et d'innovation et d'améliorer leur participation aux chaînes d'approvisionnement mondiales.

III. Intensifier toutes les formes de coopération et de partenariat pour le commerce et le développement, y compris Nord-Sud, Sud-Sud ainsi que la coopération triangulaire

- 19. Encourager toutes les formes de coopération ouverte et sans restriction, en tenant compte des nouvelles réalités de l'économie mondiale. Les économies émergentes constituent de nouveaux débouchés pour les pays en développement ainsi que de nouvelles sources d'investissement étranger direct et d'aide au développement. Nous encourageons l'investissement privé productif et le commerce entre pays en développement, appuyé par une aide efficace visant à consolider les conditions de la croissance.
- 20. Souligner qu'il importe d'appliquer les Principes de Paris sur l'efficacité de l'aide pour tous les donateurs, y compris les économies émergentes, et pour les pays bénéficiaires.
- 21. Reconnaître que les économies émergentes prennent de plus en plus d'importance en tant que partenaires des pays en développement et des PMA.
- 22. Priorités stratégiques et contribution de la CNUCED:
- a) La CNUCED peut jouer un rôle précieux de facilitateur en tant qu'organe de coopération entre pays en développement, étant donné qu'elle comprend bien toute la diversité des partenaires et leur rôle, la valeur ajoutée, les compétences et le savoir-faire qu'ils peuvent apporter au développement;
- b) Renforcer l'analyse et la recherche sur les bonnes pratiques, l'expérience transnationale et régionale, les enseignements tirés de cette expérience et leurs conséquences pour la prise des décisions, notamment dans le cadre d'accords de libre-échange compatibles avec l'OMC, et la manière dont ces instruments peuvent servir à tirer des nouveaux courants commerciaux le maximum d'avantages pour le développement;
- c) En coopération avec l'OMC et l'OCDE, la CNUCED devrait rassembler des données statistiques sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire afin de mieux comprendre les phénomènes et les tendances qui s'exercent dans ce domaine;
- d) Assurer l'harmonisation et la liaison avec d'autres grandes organisations de renforcement des capacités commerciales, particulièrement l'OMC, l'OCDE, le CCI, le CIR, l'ONUDI, l'OIT, le Centre consultatif de l'OMC sur la législation et le PNUD;
- e) Étudier les possibilités offertes et les problèmes posés par la coopération croissante Sud-Sud, en particulier entre les économies émergentes et les pays en développement, y compris les PMA, en les aidant à incorporer cette coopération dans leurs stratégies nationales de développement et à l'orienter vers le développement des capacités productives.

IV. S'attaquer aux problèmes de développement, persistants et nouveaux, qui ont des incidences sur le commerce et le développement et sur les questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable

- 23. Reconnaître que la corruption est un frein majeur au développement, autant par le détournement des ressources que par les obstacles à la croissance. C'est pourquoi une action énergique pour faire appliquer les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption est indispensable, afin que les transactions publiques soient transparentes et engagent la responsabilité des parties prenantes.
- 24. Reconnaître que les économies émergentes sont devenues des acteurs majeurs en tant que partenaires commerciaux des pays en développement, y compris des PMA, et offrent des débouchés nouveaux et grandissants pour leurs produits.
- 25. Examiner la demande croissante de produits de base tels que les produits alimentaires et les matières premières pour l'infrastructure et la production industrielle des économies émergentes. Les pays en développement, y compris les PMA, courent le risque d'accentuer leur dépendance à l'égard des exportations de produits de base, ce qui empêcherait ou retarderait leur transformation structurelle et leur progression dans les chaînes de valeur mondiales.
- 26. Priorités stratégiques et contribution de la CNUCED:
- a) Intensifier le travail de sensibilisation aux avantages d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles et améliorer la surveillance dans les limites des ressources actuelles et en coopération avec l'OMC et l'OCDE, des formes de protectionnisme habituelles ou nouvelles, y compris des obstacles non tarifaires, et de leur impact sur les pays en développement;
- b) Continuer, en coopération avec l'OMC et l'OCDE, l'étude des difficultés persistantes ou nouvelles liées à la politique commerciale et au financement du commerce dans la perspective du développement, et rédiger des rapports sur la question;
- c) Des régimes de propriété intellectuelle forts permettant l'apport de technologies, la capacité d'assimilation permettant d'utiliser ces technologies et le capital humain permettant de contribuer à la capacité productive sont les éléments clefs d'un environnement favorable. La CNUCED reconnaît que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), est au premier chef habilitée, au sein du système des Nations Unies, à définir les meilleurs moyens de faciliter le transfert de technologie lié à la propriété intellectuelle, ainsi qu'il est prévu dans son Plan d'action pour le développement;
- d) Afin de renforcer l'élaboration de recommandations sur la politique générale et les meilleures pratiques en matière d'investissement, la CNUCED devrait resserrer sa collaboration avec les principales organisations internationales compétentes dans ce domaine. Cette collaboration pourrait comprendre, le cas échéant, l'analyse commune des politiques générales, la participation aux réunions de ces organisations et à la fixation de programmes complémentaires relatifs aux investissements, et à l'organisation du Forum mondial de l'investissement. Cette collaboration viserait à faire en sorte que le débat sur la politique d'investissement à la CNUCED ne soit pas déconnecté des débats et des activités en cours dans d'autres institutions compétentes;
- e) Renforcer le soutien aux pays en développement tributaires des produits de base grâce aux activités de surveillance, d'analyse, d'examen des politiques générales et d'assistance technique, dans les limites des ressources existantes;

- f) Promouvoir des politiques qui stimulent la productivité agricole dans les pays en développement, notamment examiner le rôle du financement commercial, de l'investissement, des prix sur le marché international et de l'aide;
- g) Respecter le mandat qu'ont reçu d'autres organisations du système des Nations Unies de mener des travaux sur la technologie. Le travail de la CNUCED en matière de technologie est limité au contexte des investissements. Dans le cadre de ce rôle limité, la CNUCED peut légitimement utiliser sa capacité d'analyse des politiques générales pour déterminer les éléments des climats d'investissement et des choix politiques qui viennent appuyer le renforcement de capacités productives aptes à faciliter la diffusion et l'assimilation des technologies, des connaissances et du savoir-faire dans les PMA;
- h) Les partenariats publics et privés peuvent aider à renforcer l'intégration des pays en développement et de leurs producteurs dans les systèmes mondiaux de production. La CNUCED devrait utiliser ses capacités de recherche et d'analyse pour évaluer des modèles de partenariat public et privé contribuant à établir ce genre de relations dans les pays en développement;
- i) Renforcer les travaux relatifs aux services, en vue d'édifier des capacités d'offre de services dans les pays en développement et de promouvoir la diversification, la compétitivité, la création d'emplois et le commerce;
- j) Analyser l'impact de la demande grandissante des économies émergentes en produits de base et matières premières pour l'infrastructure et la production industrielle sur la croissance des pays en développement, notamment des PMA, leur transformation structurelle et leur progression dans les chaînes de valeur mondiales.

V. Promouvoir l'investissement, le commerce, l'entreprenariat et les politiques de développement correspondantes pour stimuler une croissance économique soutenue dans la perspective d'un développement durable et équitable

- 27. Militer en faveur de la libéralisation du commerce par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en tant que moyen d'améliorer les chances des pays en développement dans le commerce mondial, de promouvoir un développement durable et d'éradiquer la pauvreté.
- 28. Importance de la participation des pays en développement au système commercial mondial, notamment grâce à l'assistance technique liée au commerce et au programme d'aide au commerce.
- 29. Le développement des capacités productives et la mobilisation des ressources en faveur du développement demeurent des problèmes persistants. La promotion de politiques nationales qui suscitent un climat propice aux affaires et des investissements rationnels dans l'infrastructure grâce aux transports et aux techniques d'information et de communication, et l'assainissement, alliés au développement des ressources humaines grâce à l'éducation, au système de santé et à la nutrition, tous ces éléments renforcent la capacité productive d'une nation.
- 30. L'investissement prend de plus en plus d'importance dans l'économie internationale. L'investissement étranger est une source de capitaux, de technologie, d'esprit de compétition et d'idées. L'investissement est le moteur de l'emploi, de l'innovation et, de plus en plus, du commerce, dans les pays en développement comme dans les pays développés. L'investissement étranger direct exige un climat intérieur d'investissement transparent, stable et prévisible, assurant le respect scrupuleux des contrats et le respect des

droits de propriété, pour les acteurs nationaux aussi bien que pour les acteurs internationaux.

31. Le développement des capacités productives est primordial. On peut étoffer cette capacité en créant des incitations visant à encourager des investissements rationnels dans le capital physique et l'infrastructure, les installations et les équipements pour les entreprises et les exploitations agricoles; en faisant des investissements rationnels dans le capital humain par l'enseignement, la formation professionnelle, la santé et la nutrition; en faisant des investissements et en prenant d'autres mesures avisées visant à conserver et reconstituer le patrimoine de ressources naturelles. Concernant la capacité productive, il convient d'éviter de reproduire les erreurs des stratégies de développement du passé, qui mettaient l'accent sur l'industrie lourde et les biens d'équipement au détriment et au mépris de l'agriculture, du capital humain et des exportations à forte intensité de main-d'œuvre.

32. Priorités stratégiques et contribution de la CNUCED:

- a) Entreprendre davantage de travaux d'analyse et de recherche, dans les limites des ressources existantes, concernant le rôle de l'investissement et de la promotion des échanges étant donné les déficits actuels et le déplacement des pôles d'équilibre vers les économies émergentes;
- b) Dans l'optique du soutien à un développement conduit par le secteur privé, la CNUCED doit approfondir ses consultations avec les représentants de ce secteur pour définir les grands obstacles à l'investissement local et étranger, particulièrement dans les pays les moins avancés. Elle peut le faire en mesurant la performance des pays en fonction d'indicateurs de l'investissement privé local ou étranger, en actualisant l'évaluation et l'analyse des facteurs qui empêchent les pays d'attirer l'investissement privé et en mettant l'accent sur les secteurs à fort potentiel des PMA dont elle a constaté les mauvais résultats;
- c) Dans le droit fil de ses travaux sur l'investissement au service du développement, particulièrement les investissements d'infrastructure, la CNUCED devrait aider, dans les limites des ressources disponibles, les États membres en déterminant le meilleur moyen de favoriser des investissements responsables, en définissant les besoins des entreprises prêtes à recevoir des investissements, les mécanismes nécessaires pour faire connaître aux investisseurs les opportunités qui s'offrent et les meilleures pratiques permettant de mettre à profit les ressources des fondations, des entreprises privées et des autres investisseurs responsables;
- d) Promouvoir une politique de la concurrence et des normes de protection du consommateur dans les pays en développement et soutenir le renforcement des capacités de mise en œuvre de cette politique et de ces normes.
- e) Continuer à soutenir le renforcement des capacités commerciales dans les pays en développement, particulièrement les PMA.